N° 426 — CINQ CENTIMES — Samedi 25 Janvier 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 5 fr. - Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, 12, rue Nationale, à PARIS, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE* à l'Agence spéciale de publicité générale, 106, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français.	87	88	Ext. d'Esp. 4 0/0	72	12
4 1/2 0/0 Franc.	—	—	Rio-Tinto.....	410	62
Egypte 6 0/0..	472	81	Panama.....	77	50
5 0/0 Italien...	92	52	Suez.....	04	116
5 0/0 Turc.....	17	80	Alpines	226	87
Chemins Turcs	—	—	Suez.....	—	—
6 0/0 Hongr. or.	—	1	Tharsis.....	—	—
Chemin Ottom.	75	—	Tendance		

LES SALAIRES Des Ouvriers

Notre ami. M. Maxime *Lecomte*, député d'Avesnes, vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition *sur le Règlement des salaires des Ouvriers*.

Nos lecteurs liront avec intérêt le texte de cette proposition :

Exposé des motifs

MESSIEURS,

La Chambre *précédente* a adopté le 13 juillet 1889, une addition à l'article 1780 du Code civil, ainsi conçue : « Les salaires des ouvriers seront payés au moins deux fois par » mois, à quinze jours d'intervalle au plus ; » il ne peut être dérogé à cette disposition par » une convention contraire.»

La question de l'époque des paiements à faire aux ouvriers se trouve ainsi réglée, sous réserve des résultats des délibérations du Sénat.

Il reste à réglementer le paiement lui-même, à prescrire le paiement en espèces, de façon à faire disparaître des abus malheureusement assez fréquents.

Dans un certain nombre d'usines, les patrons effectuent une retenue sur le salaire de l'ouvrier, soit en le payant en marchandises, en bons ou en jetons, au lieu de le faire en monnaie ayant cours, soit en le contraignant à acheter tout ce dont il peut avoir besoin dans un économat dépendant de l'établissement industriel ou bien chez des fournisseurs déterminés, imposés par les patrons.

C'est ce que l'on a appelé le *truck-system*. Autant le mouvement coopératif est recommandable et bienfaisant dans ses résultats, en donnant aux ouvriers des habitudes d'initiative, d'organisation, d'ordre et d'économie, autant le système dont nous venons de parler est vicieux. Il tend à constituer de plus en plus fortement une féodalité industrielle qui supprime le rôle de tout ce qui s'interpose librement entre le patron et l'ouvrier, de façon à ce que celui-ci dépende absolument et pour toutes les nécessités de l'existence, des maîtres de l'établissement industriel où il travaille.

L'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, ont compris la nécessité de remédier à une tendance si fâcheuse et ont pris des dispositions législatives contre les abus des paiements en nature et des retenues faites sur le salaire de l'ouvrier.

Une réglementation de ce genre rencontre les objections ordinairement tirées du principe de la liberté des conventions dont on ne parle jamais tant que lorsque des mesures nécessaires de protection sont réclamées en faveur des ouvriers. Nous ne nous arrêterons pas à ces objections de principe parce que nous sommes fermement convaincus que la liberté des conventions, l'égalité des droits, la loi de l'offre et de la demande, ne peuvent donner la solution des problèmes sociaux nés de l'organisation actuelle de l'industrie. Le législateur n'a pas le droit de rester impassible au milieu des conflits qui s'élèvent chaque jour et de considérer que la lutte pour la vie doit fatalement tourner au profit du plus fort et du mieux armé. Il doit, au contraire, dans un but de pacification sociale et de haute justice, intervenir pour apaiser les conflits, pour prémunir contre ses propres entraînements et ses faiblesses le travailleur qui a besoin pour vivre de son salaire et qui doit le discuter dans des conditions notables d'infériorité.

Les objections tirées de la pratique et que l'on prétend appuyer sur l'intérêt bien entendu de l'ouvrier lui-même sont plus graves et méritent un examen plus attentif.

On soutient que l'organisation dont nous signalons les inconvénients est nécessaire et que, en cherchant à détruire quelques abus, ce qui est toujours difficile, on risque de faire disparaître des institutions fort utiles et réellement philanthropiques. On dit que la suppression des économats industriels se ferait surtout au profit du cabaret et que l'ouvrier, qui ne peut créer partout des sociétés coopératives de consommation, serait plus malheureux qu'actuellement, exploité par les intermédiaires, n'ayant plus aucun moyen de se procurer de bonnes denrées au cours le plus réduit du commerce de gros.

L'objection serait fondée si nous propositions d'interdire les économats ou de ne les permettre que dans des conditions si difficiles à remplir que presque tous les industriels y renonceraient.

Nous voulons uniquement atteindre les *abus et notre proposition* ne peut avoir pour effet de supprimer des institutions véritablement *philanthropiques ou simplement utiles*, créées à la fois dans l'intérêt du patron et dans l'intérêt de l'ouvrier, celui-ci trouvant à bon compte tout ce qui est nécessaire à l'existence, et le patron cherchant à se créer un personnel de plus en plus fixe et par suite travaillant dans de meilleures conditions au point de vue du prix de revient.

Il est certain que l'intérêt bien entendu des patrons est de se préoccuper sans cesse de l'amélioration du sort de leurs ouvriers et beaucoup l'ont compris. D'autres ne l'ont pas fait et leurs magasins d'alimentation, leur système de paiement, ne sont qu'un ensemble de moyens imaginés pour reprendre une partie de ce qu'ils sont obligés de payer à titre de salaires. C'est le *truck-system*, avec tous ses inconvénients et il est urgent qu'à l'exemple des nations industrielles voisines, nous prenions des mesures législatives contre ces abus.

Il est nécessaire d'obliger les patrons à payer les ouvriers en numéraire et non en monnaie conventionnelle. Les bons ou les jetons sont reçus dans les cabarets qui se trouvent près de l'usine et qui, souvent sont une dépendance de l'usine ; l'ouvrier ou les membres de la famille qui sont dans l'obligation de se procurer de l'argent, rencontrent des personnes qui leur prennent les bons ou les jetons à très bas prix et ces transactions constituent une nouvelle forme de l'usure, fort dangereuse et fort répréhensible puisqu'elle s'exerce sur le salaire même du travailleur.

(A suivre.)

LE DÉFI DE M. JOFFRIN

M. Laguerre l'accepte

M. Laguerre, répondant au défi de M. Joffrin, dit dans son journal :

J'accepte la proposition de M. Joffrin. Joffre de donner en même temps que lui ma démission de député de Paris, si le choix je me représentais dans la 2e circonscription du 1er arrondissement, s'il veut recommencer à Clignancourt la lutte du 22 septembre contre le général Boulanger.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

Conseil des Ministres

Paris, 23 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

La séance a été exclusivement consacrée à l'expédition des affaires courantes, ainsi qu'au prochain projet de budget.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 23 janvier :

AVANT LA SÉANCE

La réunion des Droites

Procès-verbal officiel

D'après un procès-verbal communiqué à la presse, plusieurs députés de la droite se sont réunis ce matin, au secrétariat général, sous la présidence de M. le comte de Mailié, doyen d'âge, en vue d'organiser une assemblée plénière des députés de la droite.

M. Freppel a expliqué qu'il ne s'agissait point de constituer un groupe spécial, mais de fournir à tous les députés conservateurs, sans distinction de nuances, le moyen de se rencontrer et de se compter. Il a ajouté que tous les députés de la droite pouvaient et devaient s'unir sur le terrain de la conservation sociale et de la revendication des libertés publiques, religieuses et sociales.

L'ordre du jour a été arrêté à l'unanimité, sur la proposition de M. Mackau, et sur un chaleureux appel à la concorde qui a été unanimement applaudi.

Il a été ensuite décidé que la réunion aurait constitué prendre le nom de : *Réunion générale des députés de la droite.*

M. Freppel a alors proposé la constitution d'un bureau qui serait la représentation des diverses nuances politiques de la droite, et qui permettrait ainsi à tous les députés de travailler en commun, tout en réservant à chacun l'indépendance de ses opinions.

A la suite d'observations échangées entre plusieurs membres, il a été décidé que le bureau se composerait de quatre présidents, quatre secrétaires, de deux trésoriers, d'un questeur et de trois commissaires chargés du secrétariat.

En outre, il a été convenu qu'un certain nombre de délégués désignés par la réunion plénière, sur la proposition du bureau, lui seraient adjoints.

On a procédé ensuite à l'élection du bureau.

Les quatre présidents nommés, correspondant aux opinions de la droite, sont : MM. de La Rochefoucauld-Doudeauville, Jolibois, baron de Mackau et Jacques Piou.

Ont été nommés secrétaires : MM. Desjardins (de l'Aisne), Dufaure, Paulmier et Plichon ;

Trésoriers, MM. le comte de Lanjuinais et Le Roux ;

Questeur : M. le baron Reille ;

Enfin, commissaires chargés du secrétariat : MM. d'Aillières, Déjardin-Verkinder et Godelle.

Ce procès-verbal doit être complété si l'on veut connaître le caractère et la physionomie véritable de la réunion et apprécier exactement le résultat obtenu, étant donné le butque l'on poursuivait.

Disons tout d'abord que sur 170 membres que comporterait la droite, abstraction faite des boulangistes, 60 seulement avaient répondu à la convocation.

Prévoyant les objections et les résistances qui devaient se produire, les promoteurs de la convocation se sont efforcés de démontrer qu'il ne s'agissait pas de faire un groupe systématiquement constitué, mais simplement d'organiser des assemblées générales où les conservateurs s'entendraient à intervalles périodiques sur la ligne de conduite générale à suivre.

C'est sous ce prétexte qu'on déguisait le véritable but de la réunion, qui était au fond de remettre la masse de la droite sous l'influence directe de l'ancien comité des douze de la précédente Chambre.

L'abstention de plus de la moitié de la droite était déjà une première réponse à cette prétention ; mais ce qui s'est passé à la réunion a été une confirmation de l'échec subi par les intégristes.

Le procès-verbal, en effet, se borne à mentionner le discours de M. Freppel qui a un caractère général peu précis, mais il omet de citer l'intervention de M. Paul de Cassagnac qui a provoqué l'incident caractéristique de la séance.

M. de Cassagnac a pris la parole pour demander que la réunion marquât bien ses tendances par le choix des membres du bureau, il a dit que trois groupes existaient dans la droite : les royalistes, les impérialistes et les conservateurs indécis oscillant entre ces deux opinions.

Il proposait donc de nommer trois présidents correspondant à ces trois fractions de la droite : M. de la Rochefoucauld, pour les royalistes, M. Jolibois pour les impérialistes et M. Mackau pour les intermédiaires.

Là-dessus les membres se rattachant à l'opinion d'une droite constitutionnelle, MM. Le Gavrian et Renard, ont protesté en disant qu'ils ne pouvaient accepter cette classification limitée ; qu'il existait, en dehors des trois catégories définies par M. de Cassagnac des membres qui, s'ils se rangeaient dans la droite par leurs principes conservateurs, avaient en vue une autre politique et que, si on ne reconnaissait pas cette différence, ils n'avaient qu'à se retirer de la réunion.

C'est pour donner satisfaction à cette réclamation qu'on a institué après coup un quatrième président, M. Piou, qui est le représentant le plus autorisé de la fraction de la droite qui veut se placer sur le terrain constitutionnel.

Tel est le résultat politique de la réunion de ce matin : à savoir, la reconnaissance officielle du groupe des conservateurs indépendants.

Les promoteurs de la réunion ont donné un coup d'épée dans l'eau.

Les Propositions Maxime Lecomte

La Patente des marchands forains. — Le salaire des ouvriers

La distribution de la Chambre comprend deux propositions de loi de M. Maxime Lecomte relatives, l'une à la patente des marchands forains, colporteurs, étrangers, et l'autre au *règlement* du salaire des ouvriers.

Sur le compte-rendu des rapports du même député ; l'un au nom d'une commission chargée de l'examen d'une proposition de loi tendant à modifier la législation en matière de saisies faites à domicile ; le deuxième tendant à assurer la liberté du vote et la sincérité sur une proposition portant une disposition additionnelle à l'article 1780 du Code civil, en vue d'assurer aux preneurs de baux à ferme le partage de la plus-value qu'ils auraient donnée aux fonds loués.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Floquet.

M. le Président communique une lettre dans laquelle M. Constans l'informe qu'ayant été élu sénateur, il donne sa démission de député.

Le traité Italo-Ethiopien

M. de Breteuil pose une question au ministre des affaires étrangères, et le traité que l'Italie vient de conclure avec le roi Ménélick et par lequel les relations extérieures de l'Ethiopie doivent avoir lieu désormais par l'intermédiaire des Affaires *Etrangères du roi d'Italie.*

M. Spuller répond que l'Italie lui a notifié un article du traité de Wichale. Il ignore le reste. Il ne connaît lui-même ne lui est pas parvenu. Le ministre attend de le connaître pour le discuter.

M. Lockroy demande à transformer la question en interpellation.

Sur la demande de **M. Spuller**, la Chambre renvoie la discussion après la publication du traité.

L'Election de Lodève

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. M. Ménard-Dorian dans l'arrondissement de Lodève.

M. Ménard-Dorian dit que le rapport est un véritable réquisitoire, mais qu'il ne se laissera intimider par personne. Il ne demande pas sa validation, mais il ne veut pas qu'on suspecte la loyauté des républicains de l'Hérault.

L'orateur reproche aux amis de M. Leroy-Beaulieu d'avoir agi par intimidation sur les électeurs.

M. Royer dit que la personne de M. Ménard-Dorian est à l'abri de tout soupçon.

Revenant sur les fraudes qui viennent l'élection, le rapporteur explique que ce n'est pas lui qui les a découvertes. Il ajoute que la mission du rapporteur lui a été imposée par le bureau.

Il se défend d'avoir eu un esprit de parti. Il a rempli un devoir pénible pour un républicain. M. Ménard-Dorian a reconnu qu'il y est des faiseurs.

M. Ménard-Dorian. — C'est inexact.

M. Royer déclare qu'il a eu des bulletins falsifiés : quelques-uns de ces annexés aux procès-verbaux comme bulletins blancs portent aujourd'hui le nom de M. Ménard-Dorian, et on remarque des traces de crayon en partie effacées à la gomme. (Cris : La clôture.)

M. Antonin Proust, au nom de M. Pelletan et au sien, demande l'enquête.

M. Pelletan insiste en faveur de l'enquête qui est adoptée par 256 voix contre 228.

La séance est levée.

Séance samedi.

SÉNAT

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat s'occupe pendant deux heures de l'exécution des travaux de la Basse-Seine.

Pour terminer **M. Buffet** présente un projet de résolution tendant à l'ajournement du projet jusqu'à ce que la commission ait présenté un rapport sur le travail de coordination dont elle s'est chargée.

Il est procédé au scrutin sur ce projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté par 130 voix contre 73.

Lundi à 2 heures, séance publique.

La séance est levée à 5 heures.

L'EXÉCUTION DE DAUGA

Nancy, 23 janvier. — Dauga a été exécuté ce matin, à sept heures.

Le condamné dormait d'un profond sommeil quand on est entré dans sa cellule à sept heures moins cinq minutes.

— Dauga, dit le directeur, c'est l'heure.

Dauga se lève aussitôt, s'habille vivement et demande à écrire à sa femme.

Sa main nétremble pas.

L'abbé Didelot lit les prières.

Dauga communie et demande ensuite à fumer une cigarette.

Jusqu'à la porte de la prison, son courage ne s'est pas démenti.

Mais sur le seuil, il a chancelé et il a fallu le soutenir pour l'aider à monter les deux degrés de l'échafaud et le boucler sur la bascule.

Son cœil terrible semblait éteint.

L'exécution a été faite d'une façon si foudroyante qu'on n'a pour ainsi dire rien pu voir.

Faits Divers Télégraphiques

(De nos correspondants particuliers)

UNE ERREUR MORTELLE. — Paris, 23 janvier. — Mme Stérique, née Marie Ménard, tenant avec son mari un débit de vin, situé 79, rue Arcs, à Charenton, a été victime d'une épouvantable méprise.

Au moment de dîner, elle se prépara un verre d'eau sucrée dans lequel elle ajouta un peu de vin, et le bul d'un trait.

Elle poussa aussitôt des cris déchirants, portant la main à sa poitrine où elle ressentait d'intolérables brûlures.

Pendant que son mari, affolé, lui faisait absorber un contre-poison, des consommateurs prévenaient un médecin.

Il était trop tard ; lorsqu'il arriva, la malheureuse femme était morte empoisonnée.

Au lieu de prendre du vin, la victime s'était servi d'un liquide pour le nettoyage de son argenterie, dont la composition exacte ne pourra être déterminée que par l'analyse.

Nouvelles Étrangères

Le Conflit Anglo-Portugais

L'attitude de l'Espagne

Madrid, 23 janvier. — Un *député* républicain, d'accord avec la minorité, soulèvera vendredi un débat sur la mobilisation des troupes espagnoles à la frontière portugaise, sur l'article 12 du traité de Berlin et sur l'union ibérique.

L'opinion de M. Gladstone

Londres, 23 janvier. — Dans une réunion tenue à Chester, M. Gladstone a formellement désavoué la conduite de lord Salisbury.

La loi contre les socialistes en Allemagne

Berlin, 23 janvier. — Le Reichstag vient d'adopter, par 169 voix contre 111, le principal article du projet de loi contre les socialistes, avec les atténuations introduites par la commission et sans le droit d'expulsion.

Comme toute attente, le prince de Bismarck n'est pas encore arrivé de Friedrichsruhe.

Que dira et que fera le prince de Bismarck ?

L'ASSASSINAT DE GOUFFÉ

Les révélations de Gabrielle Bompard

Le mystère qui entourait encore la disparition de l'huissier Gouffé vient de s'éclaircir d'une façon tout à fait inattendue. Ainsi que nous le disions hier, Gabrielle Bompard est venue mercredi à dix heures du matin se constituer prisonnière au cabinet même de M. Lozé, préfet de police.

Dans le cabinet du Préfet

Pour le magistrat instructeur, pour le service de la sûreté, l'arrivée de cette fille si longtemps recherchée a été un véritable coup de théâtre.

Au moment où elle a été introduite dans le cabinet du préfet, Gabrielle Bompard portait une toilette de couleur sombre et, coiffée d'un chapeau rond, avait le visage caché sous une voilette épaisse.

— Je suis Gabrielle Bompard que vos agents cherchent partout, dit-elle. Je viens me mettre à votre disposition.

M. Lozé fit aussitôt mander l'inspecteur principal Jaume.

— Connaissez-vous madame lui demanda-t-il !

Mais oui, fit Jaume. C'est la fille Bompard, j'ai même quelque chose pour vous, madame, ajouta-t-il.

Et ce disant, il présenta à Gabrielle Bompard un mandat d'amener signé de M. Doppler, juge d'instruction.

Chez le juge d'instruction

Pour ne pas ébruiter l'affaire, Gabrielle Bompard fut conduite immédiatement au domicile particulier de ce magistrat, au n° 51 de l'avenue de l'Observatoire. Là, elle a été interrogée longuement.

Gabrielle Bompard était en Amérique lorsqu'elle lut dans les journaux français les présomptions de culpabilité qui pesaient sur elle au sujet de l'assassinat de M. Hussier Gouffé. Elle revint à Paris, en passant par Londres, et depuis cinq jours elle était à Paris.

A six heures du soir, Gabrielle Bompard a été amenée au Palais de Justice et interrogée dans le cabinet du juge d'instruction. Elle a été également confrontée avec deux témoins.

Après le crime

Les pays parcourus par Eyraud et la fille Bompard, depuis le crime, sont Lyon, Marseille, Londres, Liverpool, Québec, San Francisco.

C'est en Californie qu'Eyraud et la fille Bompard firent la connaissance d'un Français, une personne que nous ne désignerons pas autrement que par M. X..., et qui devint l'amant de Gabrielle.

Eyraud faisait alors passer Gabrielle pour sa fille et disait s'appeler Labordère.

Il rendait cette fille très malheureuse, et M. X... voyant les mauvais traitements qu'elle subissait, l'engagea à quitter le pays et à le suivre en France.

Eyraud, du reste, comme un ignoble personnage qu'il est, avait presqué jeté sa prétendue fille dans les bras de son nouvel amant.

Mais avant le départ de M. X... et de Gabrielle pour la France, Eyraud sachant que M. X... avait de l'argent, proposa à Gabrielle de l'aider à tuer celui-ci comme il avait fait de Gouffé.

Gabrielle, alors, terrifiée par la proposition de ce nouveau crime à commettre, refusa énergiquement. Et Eyraud l'ayant menacée de lui « tordre le cou », si elle persistait à refuser ou faisait quelque révélation sur le passé, Gabrielle s'enfuit chez M. X... et, se jetant à ses pieds, lui fit des aveux complets, lui racontant les détails de l'assassinat de Gouffé.

M. X..., en honnête homme qu'il est, engagea de nouveau Gabrielle à le suivre en France et à tout dire à la police.

Ce fut M. X., qui fournit l'argent du voyage et conduisit Gabrielle à Paris et enfin mardi à la préfecture de police, comme nous le disons plus loin.

« Vous devez tout dire à la justice, quelles qu'en doivent être les conséquences, répétait-il tout le long du voyage, M. X., Gabrielle semblait du reste avoir pris son parti de ces révélations.

C'est donc grâce à l'honnêteté de M. X... que l'on doit d'avoir tous la main la fille Bompard.

Il est à peu près certain que, dans les détails qu'elle donne sur la perpétration du crime, sur ce qui s'est passé ensuite, il y a beaucoup de vrai, mais il est évident aussi que cette fille se donne un rôle plus effacé que celui qu'elle a joué.

La lettre d'Eyraud

Disons encore que la veille de l'arrivée à Paris de Gabrielle Bompard, c'est-à-dire lundi, M. Goron, chef de la sûreté, recevait une lettre de dix à douze pages, datée de New-York, et signée « Michel Eyraud ».

Dans cette lettre, le signataire « se disculpait » de toutes les calomnies dont la presse l'abreuvait et déclarait que pendant la journée du crime et les jours suivants, environ quinze jours ou trois semaines, il n'avait pas vu Gabrielle Bompard ; qu'il avait donc, comme l'annonçaient les journaux, la malle de Millery était bien celle qui avait été achetée à Londres par Gabrielle et Michel Eyraud, c'est que Gabrielle avait fait tuer Gouffé par d'autres amants à elle.

Le signataire de la lettre ajoutait qu'il ne viendrait à Paris s'expliquer qu'en présence de Gabrielle Bompard, qu'il l'avait quittée, et qu'aussi il voulait être certain qu'on ne lui mettrait pas les menottes.

On n'est pas plus régence que ce gredin cynique.

Le chef de la sûreté ne crut pas tout d'abord

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 81

LA PETITE MIONNE

TROISIEME PARTIE

LA MAIN CACHÉE

— Vous pouvez ajouter, madame : et bientôt ministre, interrompit un homme grand, maigre, effilanqué, figure de parchemin et portant des lunettes à branches d'or.

— Si vous voulez, monsieur l'ambassadeur, ch bien, un homme comme cela, c'est toujours à courir : le jour il y a les conseils d'administration, de syndicat, les bureaux des ministères, les commissions parlementaires de ceci, de cela, la Chambre ; le soir, ce sont les réceptions officielles, les petits comités, le cercle, etc... Bref on est marié, et c'est absolument comme si on ne l'était pas, ajouta Mme Joramie, en lançant du côté de Georges un regard qui disait beaucoup plus de choses que l'artiste n'en pouvait comprendre.

L'entourage de la belle dame crut devoir, une fois encore, rire beaucoup.

D'ailleurs, c'était toujours un peu comme cela chez Mme Joramie. Quand elle parlait, le silence était complet et admiratif ; sur chaque parole qui sortait de sa bouche, on s'extasiait ; dès qu'elle disait une chose plus ou moins drôle, on riait ; de même quand elle racontait une anecdote touchante, un petit drame, on voyait les visages s'attrister et plus d'un moucheir sur les yeux.

Ce n'était guère que dans le salon de Mme Joramie qu'on pouvait savoir jusqu'où peuvent aller la flatterie et l'adulation.

A chaque instant, le domestique annonçait de nouveaux visiteurs.

La conversation s'arrêtait pour reprendre aussitôt que les personnes s'étaient assises.

— M. et Mme Durosoy, annonça le domestique.

Alexis se pencha vers Georges.

— As-tu entendu ? lui demanda-t-il à l'oreille.

— Oui.

— Nous allons la voir, cette Mme Durosoy, la fille de M. Clamergeat pour laquelle notre ami Etienne s'est mis la corde au cou et qui l'a si bien récompensé en se dépêchant d'épouser M. Durosoy.

Le couple parut. Les deux amis examinèrent curieusement la femme et le mari.

— Cet homme-là a une tête qui ne me revient pas, se disait Alexis.

Eh bien, demanda-t-il à Georges, comment trouves-tu l'objet de l'ancienne passion d'Etienne ?

— Hen, fit l'artiste, une grande poupée de Nuremberg.

— Et le mari ?

— C'est un homme comme un autre.

— Il a l'air faux, sournois.

— C'est possible.

— Tu peux faire ici de riches études de têtes et de physionomies, tu n'as qu'à observer.

Quelques visiteurs arrivèrent encore et Mme Joramie se trouva entourée d'une quarantaine de personnes.

— Nous ne serons pas très nombreux ce soir, dit-elle ; on quitte Paris, on est déjà en villégiature un peu partout ; les uns courent à la mer, d'autres s'en vont au Mont-Dore, à Vichy, dans les Pyrénées, dans les Alpes, en Suisse. Je ne crois pas utile que nous passions dans le grand salon, nous pouvons rester ici.

On approuva.

Et l'on se mit à causer.

On parla un peu de tout : des derniers votes du Parlement, de la chute probable du ministère, de l'exposition de peinture, cela pour permettre à Mme Joramie de manifester son enthousiasme pour l'auteur de *Candaux* et *Elle dort*, des autres choses du jour, des scandales parisiens, des attaques nocturnes, du dernier drame judiciaire, des théâtres, des pièces à succès du moment, afin qu'Alexis Mollin fut mis à son tour sur la sellette, des romans en vogue, des robes de Mme Judic, de celles de Mlle Pierson.

Puis, Mme Joramie étant la femme de Paris qui passait pour avoir le plus d'amis, on crut devoir faire des dissertations sur l'amitié et parler des diverses circonstances qui pouvaient la faire naître.

Beaucoup de choses dans tout ce bavardage intéressait médiocrement Georges et Alexis.

Celui-ci, tout en écoutant distraitement, avait les yeux obstinément fixés sur M. Durosoy.

Décidément la tête du monsieur ne lui plaisait point et le personnage tout entier lui était singulièrement antipathique.

Mme Joramie interpella tout à coup le poète.

Monsieur Mollin, dit-elle, vous seriez bien aimable et vous nous feriez grand plaisir à tous si vous vouliez nous lire une de vos belles poésies.

— Pas les *Pervers*, répondit-il avec une certaine rudesse.

Alexis Mollin n'était pas un homme de salon ; il aimait d'ailleurs l'esprit mal disposé, — nous savons pourquoi, — et puis la figure de M. Durosoy l'agaçait.

Mme Joramie sentit le coup de boutoir ; mais elle ne voulait point le voir. C'est avec son plus gracieux sourire qu'elle répliqua :

— La pièce de vers que vous voudrez, monsieur Mollin.

Une idée passa dans la tête du poète et il la saisit au vol.

— J'ai besoin de m'amuser un peu, ce soir ; dit-il tout bas à Georges ; ne perds pas de vue Mme Durosoy.

S'adressant à Mme Joramie, il reprit :

— Si vous voulez bien, madame, je ne dirai pas de vers aujourd'hui ; mais, pour répondre à la très flatteuse invitation que vous venez de me faire, je vous raconterai, avec votre autorisation, toutefois, une petite histoire vraie et très dramatique qui intéressera vivement, je l'espère, les personnes qui me feront l'honneur de m'écouter.

— L'histoire, l'histoire ! cria-t-on de tous côtés.

— Vous voyez, monsieur Mollin vous n'avez plus qu'à raconter.

Un grand silence se fit aussitôt dans le salon et Alexis vit son auditoire se disposer à l'écouter.

Il commença ainsi :

— Mes dames et messieurs, vous avez longuement parlé tout à l'heure des amis et de l'amitié, et je ne m'empresse de reconnaître qu'il a été dit ici, sur ce sujet, de très excellentes choses.

On a examiné comment et par suite de quelles circonstances imprévues, souvent bizarres, l'amitié pouvait naître entre deux hommes, entre deux femmes, entre l'homme et la femme. On a cité des faits, des exemples. Eh bien, je vais me permettre de revenir sur ce sujet, en vous faisant connaître comment trois jeunes gens qui ne s'étaient jamais vus, sont devenus en une minute trois amis, — je ne dis pas inséparables, puisque l'un d'eux est actuellement en Russie,—mais unis de cœur.

Maintenant voici mon histoire qui, comme vous allez le voir, ressemble tout à fait à un petit roman.

Un jeune homme, un ouvrier, — nous l'appellerons Henri, si vous le voulez bien, et nous lui donnerons l'état de serrurier. — s'éprit ardemment de la fille unique de son patron, riche entrepreneur.

C'était bien audacieux.

Mais plusieurs choses plaidaient en faveur du jeune homme et pouvaient justifier sa grande hardiesse ; d'abord c'était un garçon bien élevé, intelligent, instruit, distingué, actif, laborieux, un de ces hommes, enfin, qui doivent un jour, fortement, devenir patrons ; ensuite la demoiselle, — donnons lui le nom de Marie, — jeune fille romanesque, très gentille, ayant trouvé l'ouvrier de son père joli garçon et l'ayant trouvé aussi pour l'encourager par de tendres regards et de doux sourires qui signifiaient clairement : « Vous pouvez m'aimer sans crainte, car moi aussi je vous aime. »

Henri et Marie s'entendirent fort bien, et ils ne manquèrent pas de faire, à l'occasion, l'école buissonnière des amoureux. C'était parfait.

On se parlait tout bas derrière une porte ou un paravent ; on se serrait furtivement la main quand on se rencontrait ; on se dochait des ciliades ; et même dans l'ombre, en cachette, on allait jusqu'à l'échange de doux baisers. Tout alla bien pendant un laps de temps.

Mais, tout à coup, le père de Mlle Marie s'aperçut que sa fille avait grar di, qu'elle était bonne à marier, et un jour il lui présenta le futur gendre qu'il s'était choisi.

Grand cloud chez nos deux amoureux ; les voilà désolés.

Que faire ? Quel parti prendre ?

— « Il faut, sans plus tarder, me demander en mariage à mon père, dit Mlle Marie à Henri. »

Depuis un instant, Mme Durosoy s'agitait sur son siège avec malaise, et Georges, qui l'observait curieusement, voyait son visage passer successivement par toutes les nuances du rouge.

Alexis Mollin poursuivit :

— Le jeune ouvrier alla trouver son patron, et bien timidement, en tremblant, il fit sa demande.

Vous devinez sans doute la réponse qui lui fut faite.

Le riche entrepreneur le toisa avec dédain et colère, le prit par les épaules et le poussa hors de son cabinet.

Une heure après le caissier de la maison payait à Henri ce qui lui était dû et un contre-maître le congédiait, en lui disant d'aller chercher du travail ailleurs.

— Oh ! le pauvre garçon ! murmurèrent plusieurs femmes dans l'auditoire.

Mme Durosoy, devenue pramolule, cachait maintenant sa figure derrière son éventail.

— Henri s'éloigna l'oreille basse et le cœur gros, continua Alexis Mollin, le pauvre garçon était désespéré. Il sentait qu'il ne pourrait plus supporter le fardeau de son existence, et il prit la suprême résolution de mettre fin à ses jours.

Espérant, avant de mourir, il lui sembla bon d'écrire à sa bien-aimée. Il lui disait à peu près ceci :

« Nous sommes séparés pour toujours, et je sens qu'il me serait impossible de vivre avec la pensée que vous êtes la femme d'un autre ; d'ailleurs, j'ai maintenant la décision de la vie je vais mourir. Quelques lignes vous parviendront, je n'existerai plus !

Le silence autour du conteur était si profond qu'on aurait entendu le vol d'une mouche.

— La strangulation était le moyen qu'Henri avait choisi pour mourir, reprit Alexis Mollin ; il se procura une bonne corde neuve et s'en alla tout droit au Bois de Boulogne.

On était au mois de juillet, alors que les jours sont le plus long. Or, vers sept heures du soir, dans un endroit désert du bois, du côté de Boulogne, Henri attacha solidement la corde à la branche d'un chêne sur lequel il avait grimpé, se passa au cou le nœud coulant qu'il avait préparé d'avance, fit ses derniers adieux à la vie, envoya ses dernières pensées à celle qu'il aimait et à sa mère, — car il avait une mère, le malheureux, — et se laissa tomber dans le vide.

Le narrateur fut interrompu par les cris d'effroi et cette exclamation de madame Durosoy :

— Il s'est pendu !

La jeune femme s'était dressée debout, frémissante. Se rongeant sourd et disparu : elle était maintenant d'une pâleur livide.

— Oui, madame, répondit Alexis, il s'est pendu.

Et étendant les bras, il ajouta :

— Et voilà la main qui s'coupé la corde !

— Ah ! fit madame Joramie, il n'est pas mort !

— Il n'est pas mort, madame !

Toutes les poitrines se dilatèrent en respirant.

— Je commence à comprendre, monsieur Mollin, reprit Mme Joramie, vous êtes l'un des trois amis dont vous nous avez parlé.

— Oui, madame, et voilà le deuxième, Georges Ramel.

— Le troisième, c'est le pendu ?

— Oui, madame.

— Et cela s'est passé ?

— L'année dernière, madame.

— Et dire qu'il y a à chaque jour dans la vie de ces drames qu'on ignore... Mais votre histoire ne peut pas se terminer ainsi, monsieur Mollin.

— Non ! non ! non ! s'écria-t-on.

(A suivre) EMILE RICHEBOURG.